



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 2 décembre 2023

M. Alexandre Fivat, vice-président, remplace le président excusé, M. Alexandre Mottier. Il salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux. Puis, avant toute chose, il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence en mémoire de M. Edouard Yersin, décédé accidentellement quelques semaines auparavant.

Il donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-trois conseillers ; M^{mes} Loranne Garnier, Estelle Martin, Cécile Tribot et M. Alexandre Mottier sont excusés ; M. André Schopfer est absent.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Assermentation d'un conseiller
3. Procès-verbal
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 9/2023 – Budget 2024
7. Divers et propositions individuelles

2. Assermentation d'un conseiller

Suite à la démission de M^{me} Marie Gallot Lavallée, M. Stéphane Berdoz est assermenté. Après que le vice-président l'a accueilli au sein du conseil, il est chaleureusement applaudi.

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023, reçu le 11 novembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

M. Alexandre Fivat lit les lettres et vœux de nos députés, M. Pierre-François Mottier et M^{me} Céline Baux qui, siégeant à Château-d'Ex, ne peuvent se joindre à la présente séance. M^{me} Baux relate une année marquée par les élections fédérales, auxquelles de nombreux députés se sont portés candidates ou candidats. Elle évoque la baisse d'impôts demandée par la droite ; le projet de loi interdisant aux mineurs l'achat de cigarettes électroniques, ainsi que leur publicité dans les lieux publics ; les mesures de protection du loup, la loi sur le

patrimoine naturel... non sans remercier les autorités communales pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année.

Puis le vice-président donne connaissance des excuses de M. Alexandre Mottier, ainsi que de M^{mes} Estelle Martin et Cécile Tribot.

Il informe que le bureau a décidé, par respect, de n'assermenter le remplaçant de M. Edouard Yersin que lors du conseil du 26 mars prochain.

Concernant la succession de M^{me} Barbara Schopfer à la Municipalité, M. Alexandre Mottier fait savoir qu'il se portera candidat.

Enfin, en 2024, les dates prévues pour les conseils sont les mardis soir 26 mars, 25 juin et 8 octobre, ainsi que le samedi 7 décembre au matin.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité, puis félicite M. Stéphane Berdoz de son assermentation.

Concernant le projet de fusion des Communes de Rossinière et de Château-d'CEx, la Municipalité de Rossinière regrette la décision de la Municipalité de Château-d'CEx de ne pas aller jusqu'au bout du processus engagé. M. Jean-Pierre Neff déplore le manque certain de communication à ce propos de la part de Château-d'CEx. Il souligne le travail effectué dans les commissions : il aurait pu être intéressant d'aller jusqu'à le présenter à la population, et de prendre la température. Pour clore ce chapitre, l'année prochaine, un préavis sera soumis par les Municipalités à leurs conseils respectifs.

Après une enquête complémentaire bis, le dossier relatif au PACom¹ sera préparé pour le début 2024.

De pair avec la création de la société InfraRoss, il est prévu la constitution d'une coopérative de citoyens. Pourront en être membres des personnes domiciliées sur la commune, prestataires des services d'InfraRoss ou/et membres du Conseil communal. Les conseillères et conseillers intéressés sont priés de s'inscrire sur la liste ad hoc.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe que la rénovation du pont des Fenillets est terminée. Celle du pont de la Sciaz est reportée à l'an prochain, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention des Améliorations foncières (AF).

M. Antoine Martin, municipal, communique que, sur l'alpage de Crau Dessous, la création d'une fosse et d'une fumière sont terminées. Sur l'alpage de Ratevel, l'autorisation de débiter les travaux afin d'installer un réservoir d'eau supplémentaire a été reçue ; ils sont agendés au printemps 2024. Les entreprises Gilles Raymond pour le sanitaire et Grisoni-Zaugg pour le génie civil ont remporté l'appel d'offres. Des subventions ont été octroyées, à hauteur de 73%.

¹ Plan d'affectation communal, anciennement PGA

Quant aux forêts, la coupe de sécurisation dans le secteur Grand Chalet-Champ Fay est terminée. Cet hiver, seules de petites interventions sont prévues entre le Brochet et la Sauta, la possibilité maximale d'exploitation ayant été atteinte en 2023 avec la coupe câblée au Revers.

Enfin, la porte nord de la Grande salle, donnant sur la cuisine, doit être remplacée suite à une tentative d'effraction à l'automne : il y en a pour plus de 12 000 francs. La Municipalité a déposé plainte ; les malfaiteurs sont à ce jour inconnus.

6. Préavis n° 9/2023 - Budget 2024

De l'introduction du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 9/2023, lu par sa rapporteure, M^{me} Isabelle Henchoz Cretegy, il ressort que la situation de la commune est globalement bonne, avec des impôts en légère augmentation. De gros changements comptables sont en vue pour la prochaine législature, avec l'adoption du programme MCH2. Le budget 2024 soumis à l'approbation du conseil s'élève à CHF 3 423 882.-, avec un excédent de charges présumé de CHF 4614.- soit un bilan équilibré. Un résultat qui reste fragile, compte tenu des incertitudes telles que revenus fiscaux et péréquation intercommunale. Pour 2024, les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 196 635.-.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110.301 Salaires et personnel

L'indexation des salaires au renchérissement du coût de la vie se fait d'office chaque année. La Commune se fonde sur ce qui se fait au niveau du Canton, mais également dans le secteur privé.

150.480.1 Reprise s/fonds Dubuis-Lehmann

Ce fonds vient d'un héritage initialement perçu pour lutter contre les maladies pulmonaires et favoriser la pratique du sport. Il est donc cohérent de l'attribuer cette année au soutien du skieur Gaël Zulauf et à la fête de lutte.

160.314 Entretien chemins touristiques

Le montant prévu en 2022 était particulièrement bas, d'où la hausse graduelle en 2023 et pour l'année à venir. Il s'agit surtout de prévoir suffisamment par sécurité et avec l'intention de revoir le cahier des charges en 2024.

180.352 Participation transports Bassin 6 (Riviera-PE)

Comme les années précédentes, le montant est élevé en partie en raison du transport des élèves par le train. Il faut également noter que dès le 1er janvier 2024, nous intégrerons le réseau Mobilis et c'est une excellente nouvelle. Malgré l'idée largement répandue jusque-là, cette opération est très avantageuse. Elle ne coûte en effet à la commune que 400 francs, mais permet une réduction substantielle des coûts pour les usagers et usagères des transports publics et permet à la région de bénéficier des effets d'offres touristiques intéressantes pour la clientèle vaudoise.

M. Fernand Dubuis s'enquiert de l'augmentation des frais sur le compte 110.310 Achat et fournitures matériel de bureau.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il est prévu d'acheter, pour la salle de Municipalité, un écran de présentation sur lequel les municipaux pourront se brancher avec leurs tablettes.

Concernant le soutien à Gaël Zulauf, M. Hervé Martin demande comment cela s'organise entre Pays-d'Enhaut Région et les communes.

M. Jean-Pierre Neff explique que la question a été discutée à la réunion des syndics. Il a été décidé que, outre le soutien que la région apporte, un montant total de 10000 francs serait versé une seule fois par les communes. Cette fois, pour déterminer le montant que Rossinière verserait, ce n'est pas la clé de répartition habituelle qui a été utilisée. La Commune bénéficiant du fonds Dubuis-Lehmann, il a été choisi de mettre un peu plus.

Concernant les chemins touristiques, M. Fernand Dubuis relève une forte augmentation de la somme attribuée à l'entretien des chemins touristiques et demande si l'on subventionne ainsi le groupement forestier.

M^{me} Barbara Schopfer, municipale, explique que la Commune est responsable du tronçon de la *Via alpina* passant sur son territoire. Il faut notamment maintenir en état le chemin des Traverses. Bien que les bénévoles de Rossinière Animation aient fait un travail magnifique, il demande plus d'entretien. Sur 2023, les frais ayant été bien plus élevés qu'imaginés, le choix a été fait de le prévoir au budget 2024. Ce n'est pas un subventionnement du groupement forestier.

2. FINANCES

210.400 Impôt sur le revenu et la fortune

L'augmentation est due notamment à plusieurs résidents et résidentes secondaires qui ont décidé de déposer leurs papiers dans la commune.

Concernant le compte 220.352 *Alimentation du fonds de péréquation financière*, M. Fernand Dubuis demande si c'est l'Etat qui calcule le montant pour la péréquation.

M. Jean-Pierre Neff répond que l'Etat donne les chiffres. Pour le budget, ils sont calculés sur les comptes qui sont terminés, en l'occurrence les comptes 2022. En réalité, le montant sera basé sur les comptes 2023.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

320.314 Entretien des routes et chemins forestiers

Montant prévu pour l'entretien de la piste forestière de la Sauta régulièrement emportée par le torrent.

320.352.1 Participation à la recapitalisation du GFPE²

Cette recapitalisation est liée à un emprunt du GFPE au FIF³ datant de 2016, qui n'a pas été remboursé dans les temps impartis. Notre syndic relève en outre un problème de gouvernance avec le GFPE. La commune n'est pas toujours en accord avec leur gestion et la manière de présenter les coûts d'exploitation, qui ne permettent pas de distinguer les prestations effectuées comme entreprise forestière (en concurrence aux privés)

² Groupement forestier du Pays-d'Enhaut

³ Fonds cantonal d'investissement forestier

des autres tâches effectuées par les employés du GFPE. De plus, la proximité prépondérante de la commune de Rougemont dans la gouvernance du GFPE (présidence, direction et administration) n'est pas saine et pose la question d'éventuels conflits d'intérêt. La situation est critique et une séance de conciliation aura lieu prochainement. Notre syndic relève que le bois est la principale ressource de notre commune, riche en forêt. L'entretien des forêts communales est donc élevé et se monte à environ 200 francs par habitant (à titre de comparaison, Château-d'Œx paie environ 28 francs). En effet, pendant longtemps, les coûts d'exploitation étaient compensés par la vente de bois, mais les prix du bois ont chuté et aujourd'hui même les subventions obtenues pour la gestion des forêts de protection ne permettent plus de couvrir les frais. Il devrait être possible de discuter d'une éventuelle diminution du volume de bois exploité, mais nous sommes soumis à un bail à ferme qui ne nous laisse guère le choix. Une réflexion sera nécessaire pour la suite.

351.314 Entretien et fournitures

A titre d'information, le raccordement de la Grande salle et du collège au chauffage à distance se monte à 50 000 francs.

4. TRAVAUX

420.321 Intérêt des dettes

Plusieurs contrats de prêts (PACom⁴, PPA⁵ de la gare, etc.) sont arrivés à échéance. De nouveaux taux, moins favorables, ont été recalculés, d'où cette augmentation.

430.312 Eclairage public

Le montant prévu au budget a plus que doublé en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie, mais également d'une somme de 10 000 francs allouée pour modifier le système de gestion de l'éclairage (à la suite d'une discussion avec le Parc naturel régional). A terme, il faudra aussi changer tous les lampadaires pour les équiper de LED (ce qui coûtera environ 100 000 francs), cela se fera dans les années à venir, après avoir évalué la nécessité, ou non, de certains lampadaires.

450 Déchets ménagers et décharge

Le déficit important de 42 300 francs est en grande partie lié aux coûts engendrés par l'élimination des déchets triés (à la décharge de la Chaudanne). Pour réduire les coûts, il faudrait mieux valoriser nos déchets. Face à l'obligation d'équilibrer ce compte (la gestion des déchets devrait être autofinancée) la Municipalité a fait une simulation d'augmentation du coût des sacs et arrive à la conclusion que cela ne changerait pas grand-chose. Paradoxalement, plus les habitants trient leurs déchets, plus la commune paie car la grande majorité des dépôts effectués à la Chaudanne ne sont pas facturés. La manière la plus efficace serait de réduire en amont nos déchets en réduisant le gaspillage, en favorisant l'économie circulaire et en évitant autant que possible les emballages à usage unique.

Concernant les déchets, M. Antoine Martin précise que la Municipalité de Rossinière a fait une étude de la taxe fixe par appartement, afin de trouver une solution pour équilibrer les comptes liés à ce poste. Résultat : la loi vaudoise sur les déchets ne permet pas d'augmenter la taxe fixe et de garder le prix au sac tel qu'il est aujourd'hui. En effet, le 40 % des revenus

⁴ Plan d'affectation communal

⁵ Plan partiel d'affectation

des taxes liées aux déchets doivent provenir d'un moyen proportionnel à la production de déchets, selon le principe du pollueur-payeur. Actuellement à Rossinière, on fleurte avec ces 40 % avec la taxe au sac. Il n'est donc pas possible d'augmenter la taxe fixe sans augmenter le prix du sac.

4. TRAVAUX

650.352 Participation à corps SP régional

Une somme est prévue pour les JSP⁶ et l'organisation d'un concours cantonal qui aura lieu au Pays-d'Enhaut.

M. Fernand Dubuis s'interroge sur les contrôles routiers de vitesse effectués au village de Rossinière, car il a l'impression qu'il n'y en pas beaucoup.

M. Alain Karnstädt répond qu'il faut être en dessus du pourcentage cantonal pour que la police installe un radar.

4. SÉCURITÉ SOCIALE

720.351.1 Participation diverses

La baisse est liée au bus pyjama. Il est d'usage que la commune prenne en charge le bus pyjama des événements ayant lieu sur le territoire communal. Or, cette année, il n'y pas de meule à charbon (ce qui correspondait à l'augmentation de ce poste pour l'année 2023).

720.351.2 Participation accueil petite enfance

L'augmentation importante est proportionnelle au nombre toujours plus élevé d'enfants utilisant les structures d'accueil extra-scolaire. A notre connaissance la participation des communes est également plus élevée en raison d'une subvention cantonale de la FAJE⁷ qui n'a pas été renouvelée à cause de la non mise en conformité de la salle située sous la Grande salle de Château-d'Œx accueillant une partie de ces enfants.

M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj demande des précisions concernant la FAJE, en relation avec les comptes 720.351.2 Part. accueil petite enfance et 720.351.3 Part. fonds pour l'accueil de jour des enfants. M^{me} Catherine Pilet, municipale, explique qu'au compte 720.351.3, il s'agit d'une part payée chaque année au nombre d'habitants. La subvention dont parle le rapport est en lien avec la petite enfance : le budget est financé environ à 30 % par la FAJE, 60 % par les communes et 10 % par les utilisateurs. La part FAJE y est financée sur la base de projets. Le projet de la mise en conformité de la salle (Casba) située sous la Grande salle n'ayant pu aboutir (9 millions qu'aurait dû investir la Commune de Château-d'Œx), le Pays-d'Enhaut n'a pas bénéficié de la subvention espérée.

La municipale évoque le prix payé par Rossinière pour le lieu d'accueil en 2023. En l'absence d'une statistique exacte concernant le nombre d'utilisateurs, il a été fixé au prorata du nombre d'habitant par commune, ce qui ne sera plus le cas l'an prochain. Elle sera alors fixée au prorata du nombre d'élèves qui en font usage. Inutile de mentionner que les élèves de

⁶ Jeunes sapeurs-pompiers

⁷ Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Rossinière et de Rougemont y sont plus nombreux que ceux de Château-d'Œx... La part de Rossinière risque donc d'augmenter.

M. François Margot amorce une réflexion autour de l'accueil des élèves. Il relève que dans les communes où il n'y a pas de locaux scolaires, tous les désavantages se cumulent : on n'a pas d'école ; on a les transports publics et on doit payer parce que les élèves utilisent un lieu d'accueil. Il met en évidence que ce qui semble logique ne l'est pas forcément et que l'on devrait chercher à défendre autre chose qu'un raisonnement mécaniste.

M^{me} Catherine Pilet répond qu'une étude est en cours afin de déterminer comment les coûts d'utilisation de la Casba vont être recalculés (participation financière des parents ? fusion des entités s'occupant de l'enfance et de la petite enfance ?...).

M^{me} Valérie Richoz soulève la question de l'horaire continu.

M^{me} Catherine Pilet répond que la question est à l'étude. Avec un tel horaire, il y aurait des trajets en moins, mais il y aurait de nombreux lieux à mettre en place pour accueillir les élèves. Comme à Rossinière, par exemple, où il faudrait un local, quelqu'un qui surveille les enfants.

M^{me} Dorothée Ramel rappelle que les parents d'élèves du Pays-d'Enhaut avaient répondu à un questionnaire à ce propos il y a une dizaine d'années. A l'époque, au vu des réponses, on avait maintenu le statu quo.

La municipale répond qu'à l'heure actuelle, la situation a complètement changé et que bon nombre de parents demande l'introduction d'un tel horaire. La question a donc été mise sur la table, comme point de départ d'une réflexion plus large quant à l'organisation générale (horaires, transports, accueil...).

CONCLUSION

La lecture du budget 2024 en regard du budget 2023 et des comptes 2022 permet d'apprécier la grande stabilité des dépenses et la maîtrise des frais de fonctionnement de la Commune de Rossinière.

Elle met aussi en évidence l'augmentation graduelle de charges liées non maîtrisables ainsi que la grande dépendance à la péréquation financière alors que les rentrées fiscales sont stables. La commission est convaincue que la Municipalité de Rossinière fait de son mieux pour gérer le ménage communal de façon rationnelle et prudente, dans les domaines dans lesquels elle a encore la possibilité d'intervenir.

Elle remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, et M^{me} Christine Pilet, boursière, pour leurs explications précises et détaillées, et, au vu de ce qui précède, propose d'adopter le préavis 09/2023 relatif au budget communal, tel que présenté.

Mme Isabelle Henchoz Cretegnny souligne l'importance de la Casba : c'est une structure qui, de par l'accueil qu'elle propose aux élèves, permet aux professionnels engagés de tisser des liens avec eux ; de poser les bases pour un meilleur accompagnement sur le plus long terme.

Sans autre question, le budget est adopté à l'unanimité.

Notre syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Il souligne que la situation financière de la commune de Rossinière à court terme va bien, ce qui est de bon augure pour la suite.

7. Divers et propositions individuelles

Concernant la création de la coopérative citoyenne liée à InfraRoss, en réponse à M. François Margot, M. Jean-Pierre Neff, précise que ce sont les statuts qui définiront exactement qui pourra en faire partie. En un premier temps, il était prévu que seules les personnes domiciliées sur la commune et prestataires d'InfraRoss pouvaient en faire partie ; y avaient été rajoutés les membres du législatif. A l'heure qu'il est, il est important que les membres du conseil intéressés inscrivent leur nom sur le tableau à disposition. Ensuite, le débat sera ouvert et les statuts seront définis.

M. François Margot fait remarquer que les prestations offertes actuellement par le MOB à ses usagers n'est pas en corrélation avec l'importante contribution payée pour les transports. Il constate en effet que l'information aux voyageurs, en gare de Rossinière, est de plus en plus lacunaire et déplorable. Les panneaux indicateurs ont été purement et simplement supprimés et remplacés par un code QR. Lors de perturbations, on n'a pas d'information ; la salle d'attente, fort sympathique de par les livres que l'on peut y échanger, est ouverte à tous les vents... Il souhaite que les autorités se joignent aux usagers mécontents et fassent le nécessaire auprès de la compagnie de chemin de fer. Mme Dorothee Ramel souligne qu'il en est de même à La Tine qu'à Rossinière.

M. Jean-Pierre Neff en prend note, afin d'*avoir plus de munitions* dans les tractations engagées avec la compagnie. Les syndicats du Pays-d'Enhaut ont en effet décidé de se battre pour la gare de Château-d'Œx, et le problème qui vient d'être soulevé va de pair.

M. Hervé Martin signale que, dès le 10 décembre, Mobilis entre en vigueur.

M^{me} Barbara Schopfer explique que Mobilis sera plus avantageux pour ceux qui prennent des abonnements de parcours que pour les autres. En prenant un billet Rossinière-Lausanne, on aura cependant désormais accès aux transports publics lausannois, sans avoir besoin de prendre un billet avec le supplément *City*.

M. Nicolas Cretegnay demande ce qu'il en est de l'accès gratuit au train pour les enfants possédant un abonnement de ski. M^{me} Barbara Schopfer explique que les remontées mécaniques de la destination Gstaad (BDG) n'ayant pas reconduit l'accord qu'elles avaient avec le MOB, le train sera payant l'hiver prochain. Ce qui aura des répercussions certaines sur les frais de l'ASIPE⁸ en ce qui concerne les journées de ski. Si l'on désire la gratuité, ce sont les communes qui devraient investir des montants pharaoniques. A l'heure actuelle, des tractations sont en cours afin de permettre aux hôtes de passage de jouir de la gratuité durant leur séjour.

M^{me} Catherine Pilet informe alors que l'hiver prochain, à La Lécherette, l'abonnement de ski à 50 francs est reconduit pour les enfants scolarisés au Pays-d'Enhaut. Une bonne nouvelle pour les familles !... A noter que l'école ne peut faire aucune publicité et que la décision a été prise par le comité directeur de l'Association scolaire intercommunale de ne pas faire de publicité dans les journaux.

⁸ Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

A la question de M. François Margot concernant le permis de construire du centre d'activité CARoss, M. Jean-Pierre Neff répond que les dernières oppositions ayant été levées, il est entré en force.

A l'heure où le dernier conseil auquel Barbara Schopfer participe touche à sa fin, M. Jean-Pierre Neff la remercie du travail accompli. Il relève le plaisir qu'il a eu à travailler avec elle durant douze ans. M^{me} Barbara Schopfer, quant à elle, souligne la satisfaction qu'elle a eue et encourage celles et ceux qui seraient intéressés à prendre la relève : *A Rossinière, il y a une bonne collégialité ; on est au courant de tout.* Ce qui rend le travail plus facile.

S'en suivent les vœux du syndic et ceux du vice-président. M. Alexandre Fivat, se joignant en cela à M. Alexandre Mottier, remercie le syndic, les municipales et municipaux, les membres du bureau et du conseil, la secrétaire, pour leur disponibilité, leur engagement au sein de la commune. Rappelant qu'il peut y avoir plusieurs candidats à la succession de la municipale sortante, il invite les intéressées et intéressés à ne pas hésiter à se manifester. Il souhaite à chacune et chacun de bonnes fêtes.

Rendez-vous est donné au *Téléthon* pour l'apéritif, puis au traditionnel repas de fin d'année.

Le Vice-président



A. Fivat



La Secrétaire



M. Buri